

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

FIP/SC.7/4
6 octobre 2011

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington, D.C.
31 octobre 2011

Point 4 de l'ordre du jour

**PLAN D'INVESTISSEMENT
POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

Projet de décision proposé par le Sous-comité du FIP

Le Sous-comité du FIP, ayant examiné le document FIP/SC.7/4, *Plan d'investissement pour la République populaire démocratique lao*,

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets envisagés, et prend note du financement demandé d'un montant de 30 millions de dollars sous formes de dons. Le Sous-comité prie le Gouvernement de la République démocratique populaire lao et les BMD de prendre en considération, dans la suite de la préparation des projets, les observations communiquées par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2011 ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit d'utiliser une fourchette de financements applicable au pays à des fins de planification pour affiner les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du FIP pour approbation d'un financement au titre du FIP, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financements convenue pour la République démocratique populaire lao est de 20 à 30 millions de dollars de ressources du FIP. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dont il tiendra compte pour approuver l'octroi de financements au titre du FIP ;
- c) approuve un financement total par le FIP de 1,0 million de dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants prévus dans le plan d'investissement :
 - i. 500 000 dollars pour le projet « *Protection des forêts pour des services écosystémiques durables* » (BAD) ;
 - ii. 500 000 dollars pour le projet « *Développement de la gestion forestière durable participative* » (Banque mondiale) ;
- d) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par les BMD, répartie comme suit¹ :
 - i. 245 000 dollars pour le projet « *Protection des forêts pour des services écosystémiques durables* » (BAD) ;
 - ii. 245 000 dollars pour le projet « *Développement de la gestion forestière durable participative* » (Banque mondiale).

¹ Pour le projet « *Petites exploitations forestières* » mis en œuvre par l'IFC, les coûts des services de préparation et de supervision assurés par les BMD seront déterminés au stade de la conception de l'investissement et feront l'objet d'une demande ultérieure.